

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Gérard Marinovich, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale

Était absente : Mme Danielle Simard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gérard Marinovich, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2013-10-263

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

Avec l’ajout des points suivants :

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

- 17.1 Fin de l’activité « Un livre, un village » le 17 octobre 2013;
- 17.2 Concours du CRSBP;
- 17.3 Inauguration de la sculpture de bois le 25 octobre 2013, 17h00;
- 17.4 Activités importantes du Congrès de la FQM 2013;
- 17.5 Collaboration des municipalités en matière touristique;
- 17.6 Méritas de Mme Danielle Simard pour ses 25 années comme conseillère.

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013;

3. Pétitions

4. Correspondances

- 4.1 Changement sur l’application du Règlement relatif à l’application de la Loi sur la qualité de l’environnement (MDDEFP);
- 4.2 Adoption et entrée en vigueur du règlement 15-13 (schéma de couverture de risque – North Hatley);
- 4.3 Avis de la Municipalité concernant l’adoption du règlement 13-13 adopté par la MRC Memphrémagog;
- 4.4 Résolution d’Austin concernant Action Memphré-Ouest;
- 4.5 Résolution de St-Étienne-de-Bolton concernant Action Memphré-Ouest;
- 4.6 Lettre de remerciement de la mairesse de Lac-Mégantic;

- 4.7 Rapport d'activités et revue de presse 2013 des Correspondances d'Eastman;
- 4.8 Projet de règlement 17-13 de la MRC de Memphrémagog;
- 4.9 Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog (règlement 16-13);
- 4.10 Remerciement de la Coop de Santé d'Eastman;
- 4.11 Résolution du Village de Stukely-Sud confirmant sa participation à *Action Memphré-Ouest* (AMO);
- 4.12 Résolution du Village de Stukely-Sud confirmant sa participation au Comité intermunicipal de loisir;
- 4.13 Adoption, par la MRC de Memphrémagog, du règlement 14-12-2, modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre d'urbanisation Magog, Stanstead et vocation industrielle à Stanstead);

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Renouvellement de l'entente de service de première ligne;
- 5.3 Dépôt et approbation du rapport des indicateurs de gestion 2012;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2013;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif # 2 – Infrastructures d'eau potable;
- 6.5 Appropriation du surplus libre 2012 pour la réédition du guide sur la gestion des matières résiduelles;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Autorisation de dépense pour le Concert de Noël;
- 7.2 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.3 Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween;
- 7.4 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;
- 7.5 Appropriation du Fonds fins de parcs et terrains de jeux – équipement de récupération pour les aires publiques municipales;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés », avec La Croix-Rouge canadienne;

9. Travaux publics

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et août 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et août 2013;
- 10.3 Formation de l'inspectrice en environnement;
- 10.4 Retrait des conteneurs au Domaine Monbel;
- 10.5 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2013;
- 10.6 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 septembre 2013;
- 10.7 Dépôt du Plan d'action en matière de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalités;
- 10.8 Signature de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;
- 10.9 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);
- 10.10 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières recyclables;

- 10.11 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières compostables;
- 10.12 Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bacs roulants et autres contenants pour la collecte des matières compostables;
- 10.13 Appui à la demande de subvention de l'Association pour la protection du Lac Parker auprès de L'OBVBM;
- 10.14 Prix d'excellence en environnement, édition 2013;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 août 2013;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de M. Bernard Dansereau pour construire un cabanon de 10 x 14 pi au 48 rue de la Sucrierie, lot 4 379 914;
- 13.2 Demande de Mme Denise Paquette pour agrandir son bâtiment au 42 rue de Petite-Rivière, lot 2 239 886;
- 13.3 Demande de M. George Kruselnyski pour construire une résidence unifamiliale de 30 x 22 pi au 20 rue des Bouleaux, lot 4 379 711;
- 13.4 Demande de M. Luc Rivest pour construire un garage de 24 x 30 pi au 37 chemin du Mousqueton, lot 3 353 367;
- 13.5 Demande de M. François Blais pour agrandir sa résidence au 196 rue du Pré, lot 4 379 771;
- 13.6 Demande de Mme Sylvie Lalumière pour construire une remise de 10 x 10 au 50 rue de la Renaissance, lot 4 379 684;

14. Rapport sur l'émission des permis

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement d'amendement 2013-12 au règlement de zonage 2012-08;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-10-264

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Changement sur l'application du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (MDDEFP);

Le Conseil prend acte.

4.2 Adoption et entrée en vigueur du règlement 15-13 (schéma de couverture de risque – North Hatley);

Le Conseil prend acte.

4.3 Avis de la Municipalité concernant l'adoption du règlement 13-13 adopté par la MRC Memphrémagog ;

RÉSOLUTION 2013-10-265

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a adopté, le 21 août 2013, le règlement 13-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE le règlement 13-13 vise à permettre une dérogation au schéma d'aménagement révisé pour la construction d'une installation septique en zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans les municipalités de Bolton-Est et du Canton de Potton;

ATTENDU QUE pareille dérogation envoie un message qu'il est possible d'utiliser les zones inondables pour y construire ou y aménager des infrastructures malgré la réglementation et nuit au travail de sensibilisation et de correction amorcé dans notre municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil demande à la MRC de Memphrémagog beaucoup plus de rigueur lors de l'analyse d'éventuelles demandes de dérogations dans les zones inondables et applique de façon plus rigoureuse la réglementation en vigueur;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Memphrémagog et aux municipalités de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Résolution d'Austin concernant Action Memphré-Ouest;

Le Conseil prend acte.

4.5 Résolution de St-Étienne-de-Bolton concernant Action Memphré-Ouest;

Le Conseil prend acte.

4.6 Lettre de remerciement de la mairesse de Lac-Mégantic;

Le Conseil prend acte.

4.7 Rapport d'activités et revue de presse 2013 des Correspondances d'Eastman;

Le Conseil prend acte.

4.8 Projet de règlement 17-13 de la MRC de Memphrémagog;

Le Conseil prend acte.

4.9 Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog (règlement 16-13);

Le Conseil prend acte.

4.10 Remerciement de la Coop de Santé d'Eastman;

Le Conseil prend acte.

4.11 Résolution du Village de Stukely-Sud confirmant sa participation à *Action Memphré-Ouest* (AMO);

Le Conseil prend acte.

4.12 Résolution du Village de Stukely-Sud confirmant sa participation au Comité intermunicipal de loisir;

Le Conseil prend acte.

4.13 Adoption, par la MRC de Memphrémagog, du règlement 14-12-2, modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre d'urbanisation Magog, Stanstead et vocation industrielle à Stanstead);

Le Conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant le rapport final de demandes de révisions des évaluations municipales, l'octroi de 23 000 pour AMO dans le cadre du Pacte rural, le Lac Stukely et l'adoption du règlement du PGMR.

5.2 Renouvellement de l'entente de service de première ligne 2014 avec Monty Coulombe s.e.n.c.;

RÉSOLUTION 2013-10-266

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité d'Eastman une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 750 \$ plus taxes pour l'année 2014;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil accepte l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 750 \$ plus taxe, selon l'option choisie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2012;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à expédier le rapport tel que présenté au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 septembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-10-267

Il est **proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2013 au montant de **457 460,38 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 35*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 septembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-10-268

Il est **proposé par le Conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 septembre 2013 et ce, pour un montant de **285 142,32 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 36*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de septembre 2013;

RÉSOLUTION 2013-10-269

Il est **proposé par le Conseiller, Patrick McDonald**
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 septembre 2013, et ce, pour un montant de **47 923,94 \$** le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 37*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif # 2 – Infrastructures d'eau potable;

RÉSOLUTION 2013-10-270

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 2 soumis le 15 septembre 2013;

Il est **proposé par le Conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald

QUE le Conseil accepte le décompte progressif # 2 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 13-0521, au montant de 169 375,98 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Appropriation du surplus libre 2012 pour la réédition du guide sur la gestion des matières résiduelles;

RÉSOLUTION 2013-10-271

ATTENDU la résolution 2013-08-234 autorisant la réédition du guide des matières résiduelles pour l'année 2014;

ATTENDU la soumission de *ChaCha Communications* qui inclue aussi la conception et l'impression d'autocollants pour le bac de cuisine;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil approprie le montant de 4 978,42 \$ du surplus libre au 31 décembre 2012 pour la réédition du guide de gestion des matières résiduelles 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation de dépense pour le Concert de Noël;

RÉSOLUTION 2013-10-272

ATTENDU QUE le Comité Art et Culture de la Municipalité prévoit offrir un concert de Noël à l'église St-Édouard;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Yvon Laramée**

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte de défrayer le coût de l'engagement de Mme Christine Cadoux pour le Concert de Noël du 21 décembre 2013, pour un montant de 1 800 \$

QUE ce montant soit pris à même le budget prévu au poste budgétaire 02.70290.349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Mandat pour les activités de loisirs;

RÉSOLUTION 2013-10-273

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité de loisir intermunicipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil donne à :

Mme Nicole Dumont, le mandat d'animation du cours de yoga pour adulte, pour une durée de douze (12) semaines, au coût de 1 350 \$;

Institut de Taoïsme Fung Loy Kok / Tai Chi Taoïste inc, le mandat d'animation du cours de Tai Chi, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 375 \$;

Mme Gerenarda Garcia Serna, le mandat d'animation du cours d'espagnol, pour une durée de dix (10) semaines, au coût de 1 000 \$;

L'école du Val-de-Grâce, le mandat de surveillance des activités, pour une durée de onze (11) semaines, au taux horaire de 27 \$;

QUE ces mandats soient confiés que conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

QUE les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween;

RÉSOLUTION 2013-10-274

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil autorise un montant de 1 500 \$ pour couvrir certaines dépenses pour la fête de l'Halloween, notamment la conception et la distribution de sacs réutilisables, bonbons, décors etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;

RÉSOLUTION 2013-10-275

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil préautorise un montant de 7 500 \$ pour couvrir certaines dépenses pour Les Fêtes de Noël, notamment les activités du défilé (jeux, chorales, cadeaux etc), décoration du Parc du Temps qui passe, conception de bannière, conception, impression et distribution d'un dépliant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Appropriation du Fonds fins de parcs et terrains de jeux – équipement de récupération pour les aires publiques municipales;

RÉSOLUTION 2013-10-276

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a fait une demande de subvention au programme d'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer en regard des aires publiques;

ATTENDU QUE la demande concernait douze (12) places publiques extérieures et trois (3) intérieures;

ATTENDU QUE le coût total de la demande totalise 11 695 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport;

ATTENDU QUE la demande permettait à la Municipalité de bénéficier de 70 % du coût d'acquisition des bacs trois (3) voies de récupération de matières résiduelles, excluant les taxes et le transport;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le Conseil approuve la somme de 7 280 \$ du Fonds fins de parcs et terrains de jeux pour couvrir la portion municipale de 30 %, plus taxes et transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés », avec La Croix-Rouge canadienne;

RÉSOLUTION 2013-10-277

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C.-19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C.-27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (annexe *Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrées;

ATTENDU la proposition de renouvellement de la Croix-Rouge datée du 7 août 2013;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le maire, M. Gérard Marinovich et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman l'entente, sur trois (3) ans « Services aux sinistrés » avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, tel que proposée et en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et août 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et août 2013;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Formation de l'inspectrice en environnement;

RÉSOLUTION 2013-10-278

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil autorise l'inspectrice en environnement à assister à la formation offerte par la FQM intitulée « La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », à St-Jérôme, les 29 et 30 octobre 2013, au coût de 485 \$ plus les taxes applicables.

QUE les autres dépenses soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Retrait des conteneurs au Domaine Monbel;

RÉSOLUTION 2013-10-279

ATTENDU QUE le Domaine Monbel a obtenu une tolérance pour le maintien des conteneurs pour les déchets et le recyclage en 2011;

ATTENDU QUE depuis ce temps, de nombreux commentaires ont été reçus de la part des résidents du Domaine quant à l'esthétisme du lieu (dépotoir), de l'insuffisance des conteneurs, des déchets non compatibles au tri (matériaux de construction et des problèmes de vermines);

ATTENDU QUE plusieurs démarches ont été faites par la Municipalité afin de trouver des solutions permanentes (lettres, changement de conteneurs, sensibilisation accrue, rencontre avec les gestionnaires de l'association);

ATTENDU QU'au bout de ces démarches, il appert que d'autres commentaires ont été adressés et qu'un citoyen du secteur est même venu déposer ses vidanges dans les bacs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'après toutes ces démarches, il semble que nous n'arriverons jamais à régler de façon permanente cette situation;

ATTENDU QUE le Domaine Monbel est le seul et dernier endroit où les conteneurs sont installés;

ATTENDU la venue de la collecte de la 3^e voie dès 2014;

ATTENDU la volonté du Conseil d'harmoniser les pratiques partout sur le territoire;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil informe les résidents du Domaine Monbel que tous les conteneurs (déchets, recyclage) seront retirés dès le 1^{er} janvier 2014;

QUE le Conseil informe les résidents du Domaine Monbel qu'ils auront à se procurer des bacs roulants pour chacune des collectes (déchets, recyclage et compost) de façon à être opérationnels dès le 1^{er} janvier 2014;

QUE le Conseil confirme la responsabilité de chaque propriétaire à acquérir les bacs roulants dans les délais prescrits;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder aux appels d'offres de collectes des matières résiduelles et des bacs bruns en incluant les résidences du Domaine Monbel.

M. Yvon Laramée exprime son dissentiment **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.5 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de septembre 2013;

Le Conseil prend acte.

10.6 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 septembre 2013;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 septembre 2013.

10.7 Dépôt du Plan d'action en matière de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du programme *Climat municipalités*;

Le Conseil prend acte.

10.8 Signature de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;

RÉSOLUTION 2013-10-280

ATTENDU QUE la Municipalité débutera la collecte des matières organiques en janvier 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir une entente avec un centre de traitement afin de disposer de cette matière une fois collectée;

ATTENDU QUE le centre le plus près de la Municipalité est la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU la proposition d'entente de la RIGDSC dont le coût, à la tonne métrique, est de 65 \$;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil autorise le Maire, M. Gérard Marinovich et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques proposée par la RIGDSC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);

RÉSOLUTION 2013-10-281

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la collecte et le transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);

ATTENDU l'analyse, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission est le suivant :

	Sani-Estrie
Prix unitaire (1436)	* 30,23 \$
Collecte additionnelle	2,32 \$

Conteneurs (2)	4 166,69 \$
2 collectes des encombrants	* 8 278,20 \$
Crédit pour retrait de collecte	3 564,23 \$
Sous-Total	51 817,72 \$
TPS	2 590,89 \$
TVQ	5 168,82 \$
TOTAL	59 577,42 \$

* *Seuls ces montants sont au calcul*

ATTENDU QUE la soumission de Sani-Estrie est conforme;

**Il est proposé par le Conseiller, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil adjuge le contrat à Sani-Estrie pour un montant de 51 817,72 \$ plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission font foi de contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières recyclables;

RÉSOLUTION 2013-10-282

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la collecte et le transport des matières recyclables;

ATTENDU l'analyse, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission est le suivant :

	Sani-Estrie
Prix unitaire (1436)	* 55,46 \$
Collecte additionnelle	2,36 \$
Conteneurs (1)	4 111,51 \$
Sous-Total	79 640,56 \$
TPS	3 982,03 \$
TVQ	7 944,15 \$
TOTAL	91 566,74 \$

* *Seuls ces montants sont au calcul*

ATTENDU QUE la soumission de Sani-Estrie est conforme;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le Conseil adjuge le contrat à Sani-Estrie pour un montant de 79 640,56 \$ plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission font foi de contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11 Ratification de l'ouverture des soumissions – Collecte et transport des matières compostables;

RÉSOLUTION 2013-10-283

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la collecte et le transport des matières compostables;

ATTENDU l'analyse, par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une (1) soumission reçue;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission est le suivant :

	Sani-Estrie
Prix unitaire (1436)	* 39,56 \$
Collecte additionnelle	1,98 \$
Conteneurs (1)	2 989,35 \$
Collecte résidus verts (3)	* 10 692,69 \$
Crédit pour retrait d'une collecte	3 219,30 \$
Sous-Total	67 500,85 \$
TPS	3 375,04 \$
TVQ	6 733,21 \$
TOTAL	77 609,10 \$

** Seuls ces montants sont au calcul*

ATTENDU QUE seule la soumission de Sani-Estrie est conforme;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil adjuge le contrat à Sani-Estrie pour un montant de 67 500,85 \$ plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission font foi de contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12 Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bacs roulants et autres contenants pour la collecte des matières compostables;

RÉSOLUTION 2013-10-284

Attendu l'appel d'offres publié sur Sé@o pour l'achat de bacs roulants et autres contenants pour la collecte des matières compostables;

Attendu que 3 soumissionnaires ont déposé une soumission, soit :

	Nova Envirocom	Distribution Jean Blanchard inc	IPL inc
Bacs roulants de 240 litres (entre 1500 et 1800)	57,51 \$	57,75 \$	54,50 \$
Mini-bacs de cuisine (entre 1500 et 1800)	4,20 \$	4,75 \$	3,48 \$
Paquets de 20 sacs compostables (entre 1500 et 1800)	2,80 \$	2,00 \$	3,36 \$
OPTION :			
a) livraison porte-à-porte	4,99 \$	4,25 \$	4,56 \$
b) Code barre RFID sur chaque bac	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
c) Crochets pour fermer les couverts des bacs	1,00 \$	1,00 \$	Non-disponible
TOTAL : basé sur 1500	105 750,00 \$	104 625,00 \$	100 350,00 \$
TPS :	5 287,50 \$	5 231,25 \$	5 017,50 \$
TVQ :	10 548,56 \$	10 436,34 \$	10 009,91 \$
TOTAL :	121 586,06 \$	120 292,59 \$	115 377,41 \$

ATTENDU l'ouverture des soumissions, le 20 septembre 2013, en présence des représentants d'entreprise;

ATTENDU l'analyse des soumissions, par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été trouvées conformes;

ATTENDU QUE le Conseil confirme qu'il désire se prévaloir des options A et B;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil adjuge le contrat à **IPL inc** pour la fourniture des bacs roulants et autres contenants pour la collecte des matières compostables pour le montant de **100 350,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE le Conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la Municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres et la soumission produite par le soumissionnaire font foi du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.13 Appui à la demande de subvention de l'Association pour la protection du Lac Parker (APLP) auprès de L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM);

RÉSOLUTION 2013-10-285

ATTENDU la réalisation de l'étude sur la gestion des eaux dans le bassin versant du ruisseau de la Feuillade;

ATTENDU QUE des travaux correctifs ont été recommandés dans cette étude;

ATTENDU QUE L'APLP a formulé une demande d'assistance financière auprès de L'OBVBM afin de supporter financièrement la confection des plans et devis pour les travaux correctifs;

ATTENDU QUE la subvention est conditionnelle à l'engagement concret de la Municipalité au montage financier;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil confirme un engagement de 6 900 \$ au budget 2014 conditionnel à l'approbation du budget 2014;

QUE cet engagement soit et est conditionnel à l'obtention, au préalable, de la part de tous les propriétaires où sont recommandés les travaux, de leur engagement à réaliser les travaux prévus à leur frais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.14 Prix d'excellence en environnement, édition 2013;

RÉSOLUTION 2013-10-286

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé sa candidature au Prix d'excellence en environnement, édition 2013, de la Fondation estrienne en environnement;

ATTENDU QUE la candidature de la municipalité a été retenue comme finaliste dans la catégorie « *Municipalité, MRC et organismes municipal* »;

ATTENDU QU'il est de mise de nommer des représentants à la remise des prix;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le Conseil délègue Madame Nathalie Lemaire, conseillère et Madame Joanie Brière, inspectrice en environnement, à la soirée de remise des prix, le 22 octobre 2013, à Sherbrooke, au coût de 125 \$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 août 2013;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande de M. Bernard Dansereau pour construire un cabanon de 10 x 14 pi au 48 rue de la Sucrierie, lot 4 379 914;**
- 13.2 Demande de Mme Denise Paquette pour agrandir son bâtiment au 42 rue de Petite-Rivière, lot 2 239 886;**
- 13.3 Demande de M. George Kruselnyski pour construire une résidence unifamiliale de 30 x 22 pi au 20 rue des Bouleaux, lot 4 379 711;**
- 13.4 Demande de M. Luc Rivest pour construire un garage de 24 x 30 pi au 37 chemin du Mousqueton, lot 3 353 367;**
- 13.5 Demande de M. François Blais pour agrandir sa résidence au 196 rue du Pré, lot 4 379 771;**
- 13.6 Demande de Mme Sylvie Lalumière pour construire une remise de 10 x 10 au 50 rue de la Renaissance, lot 4 379 684;**

RÉSOLUTION 2013-10-287

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 16 septembre 2013 (rés. 2013-46);

**Il est proposé par le Conseiller, Yvon Laramée
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2013;**

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement d'amendement 2013-12 au règlement de zonage 2012-08;**

RÉSOLUTION 2013-10-288

ATTENDU l'analyse, datée du 22 août 2013 par la MRC de Memphrémagog, sur le 2^e projet d'amendement 2013-12 au règlement de zonage 2012-08;

ATTENDU l'avis de Exp. de cette analyse déposé le 26 août 2013;

ATTENDU la nécessité d'adopter un règlement qui soit conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement d'amendement 2013-12 modifiant le règlement de zonage 2012-08 avec les modifications suivantes :

- le retrait de l'application du projet intégré dans les zones RUR et V;
- l'ajout de l'application du projet intégré sans la zone V-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Madame Nathalie Lemaire indique que l'activité « Un livre, un village » se termine le 17 octobre 2013;
- 17.2 Madame Nathalie Lemaire informe les gens du Concours du CRSBP;
- 17.3 M. le Maire annonce l'inauguration de la sculpture de bois le 25 octobre 2013, 17h00;
- 17.4 M. Michel Fréchette indique quelques activités importantes du Congrès de la FQM 2013;
- 17.5 M. le Maire souligne le Méritas de Mme Danielle Simard pour ses 25 années comme conseillère.

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. Serge Careau indique que la décision du Conseil, en regard du retrait des conteneurs au Domaine Monbel, fera des mécontents. Il manifeste sa déception et demande au Conseil de recevoir sa décision.

Monsieur Pierre Cloutier manifeste aussi sa déception sur la décision du retrait des conteneurs. Il demande que le service soit personnalisé au secteur. Il indique une problématique avec le déneigement.

Mme France Fortin est déçue de la décision du retrait des conteneurs. Elle demande de reconsidérer la décision après la rencontre du Conseil de l'Association du 9 novembre prochain.

M. Jacques Morissette explique la situation des bacs au chemin du Théâtre afin de préciser que la situation du Domaine Monbel n'est pas exceptionnelle. Au sujet de la dérogation adoptée par la MR, il qualifie de rarissime le fait qu'une MRC adopte une telle dérogation.

M. Pierre Boutin questionne le coût à la porte des collectes.

M. Yves Racicot fait un exposé de la situation des bacs au Vertendre, similaire à celle du Domaine Monbel. Il propose la formation d'un comité pour réfléchir sur des solutions adaptées.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-10-289

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces dits résolutions ou extraits, le tout comme suit :

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gérard Marinovich,
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière